



VILLE de RODEZ

Commune de Rodez
Hôtel de Ville
Place Eugène Raynaldy BP 3119 12031 RODEZ Cedex 9
Tél : 05 65 77 88 00

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Membres du Conseil municipal

En exercice : 35

Présents : 29

Conseillers excusés et représentés : 3

Conseillers absents non représentés : 3

L'an 2025, le lundi 23 juin, à 17h00, le Conseil municipal de la Ville de Rodez, dûment convoqué le mardi 17 juin 2025, s'est réuni, en séance publique à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de M. TEYSSÉDRE Christian, Maire de Rodez.

Conseillers présents (29)

Mesdames ABBOU Nadia, ALAUZET Céline, BERARDI Marion, BEZOMBES Martine, BULTEL-HERMENT Monique, CASTAGNOS Fabienne, CLOT Marie-Noëlle, CROUZET Maryline, FAUX Mathilde, HER Anne-Christine, MONESTIER-CHARRIE Anne-Sophie, SOUNILLAC Marie-France, TAUSSAT Régine, VARSI Florence.

Messieurs BOUGES Jean-François, COMBET Anaud, CORTESE Franck, COSSON Jean-Michel, DONORE Joseph, FERRAND Bernard, FOURNIE Francis, GOMBERT Benjamin, JULIEN Serge, LAURAS Christophe, LIEGEOIS Patrick, RUBIO Frédéric, TEYSSÉDRE Christian, TIXIER Alain, VIDAMANT François.

Conseillers excusés et représentés (3) :

RAUNA Alain	a donné pouvoir à	VARSI Florence
ECHENE Eléonore	a donné pouvoir à	BERARDI Marion
COLIN Laure	a donné pouvoir à	LIEGEOIS Patrick

Conseillers absents non représentés (3)

BERTAUX Iléana, VIDAL Sarah, CESAR Alexis

Secrétaire de séance : GOMBERT Benjamin

DELIBERATION N°2025-074 – VERSEMENT D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT AU BUDGET ANNEXE DE LA CUISINE CENTRALE

Considérant ce qui suit :

Le budget annexe de la cuisine centrale permet de fournir, en moyenne, 160 000 repas par an aux écoles ruthénoises, soit 10 000 repas de plus qu'en 2024.

Les tarifs fixés pour l'année scolaire 2024 répondent à un objectif d'équité et renforce le caractère social de la prestation.

Les nouveaux tarifs 2025 vont venir renforcer la solidarité pour permettre aux enfants ruthénois de bénéficier d'un repas méridien de grande qualité, cuisiné dans nos locaux et comprenant 50 % d'ingrédients labellisés agriculture biologique ou origine de qualité AOC, IGP.

Il est proposé le versement en 2025 par le budget principal d'une subvention de fonctionnement au budget annexe de la cuisine centrale d'un montant de 389 566.22 euros. Cette subvention est décomposée comme suit :

- 378 816.22 euros : déficit de fonctionnement 2024 du budget annexe de la cuisine centrale,
- 10 750.00 euros pour faire face aux dépenses courantes de la cuisine sur 2025.

VILLE DE RODEZ
CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2025
Délibération N°2025-074

Les crédits seront affectés sur le budget concerné au compte par nature dédié.

La Commission Ville durable a émis un avis favorable à l'unanimité sur ce dossier.

Le Conseil municipal à l'unanimité par 32 voix pour :

- approuve le versement d'une subvention de fonctionnement au budget annexe de la cuisine centrale ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document à intervenir pour l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance
Signé : Benjamin GOMBERT
Acte dématérialisé

Le Maire
Signé : Christian TEYSSÉDRE
Acte dématérialisé

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération

Publiée le 27 juin 2025

Transmise en Préfecture le 27 juin 2025

Délais et voies de recours

Conformément aux articles R421-1 et R421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et transmission en Préfecture.

Accusé de réception en préfecture
012-211202023-20250623-DEL2025074-DE
Reçu le 27/06/2025